



Maintenant et demain  
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

# Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*

## 2016-2017

### Emploi et Développement social Canada



Titre : Rapport annuel sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information 2016-2017

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site [canada.ca/publicentre-EDSC](http://canada.ca/publicentre-EDSC) . Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : [droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca)

**PDF**

N° de cat. : Em1-5/2F-PDF  
ISBN/ISSN : 2371-1000

**EDSC**

N° de cat. : CA-600-08-17F

## Table des matières

Sommaire .....	4
1.0 : Introduction.....	5
1.1 : Au sujet de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de l'exigence relative à l'article 72.....	5
1.2 : À propos d'Emploi et Développement social Canada.....	5
1.3 : Nos ministres .....	6
2.0 : Accès à l'information à Emploi et Développement social Canada .....	6
2.1 : Secrétaire ministérielle et chef de la protection des renseignements personnels .....	6
2.2 : Division des opérations de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels .....	7
3.0 : Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	8
4.0 : Résumé des données principales .....	9
4.1 : Demandes reçues et traitées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	10
4.2 : Demandes par nombre de jours civils de traitement .....	11
4.3 : Délais .....	12
4.4 : Pages traitées et communiquées .....	13
4.5 : Source des demandes.....	14
4.6 : Exceptions et exclusions.....	15
4.7 : Demandes de consultation reçues d'autres organismes et institutions du gouvernement du Canada.....	16
5.0 : Activités de formation et de sensibilisation .....	16
6.0 : Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives nouvelles ou modifiées .....	18
7.0 : Plaintes, enquêtes, poursuites en justice et vérifications .....	19
8.0 : Surveillance des délais à Emploi et Développement social Canada .....	21
Annexe A : Délégation de pouvoirs .....	23
Annexe B : Rapport statistique sur l'application de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	38

## Sommaire

Emploi et Développement social Canada (EDSC), y compris le Programme du travail et Service Canada, est responsable d'un éventail de programmes et de services qui touchent les Canadiens pendant toute leur vie – des études au travail, d'un emploi à un autre, d'une période de chômage à une période de travail et de la vie active à la retraite.

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) établissent le droit légal qu'ont les citoyens canadiens et les résidents permanents de demander et d'obtenir un accès aux documents du gouvernement fédéral, tout en protégeant la sécurité et la confidentialité des renseignements délicats et personnels. Compte tenu de la nature des services que fournit EDSC, celui-ci reçoit un nombre élevé de demandes d'accès à l'information.

Comme lors des années précédentes, le Ministère a constaté une augmentation importante du nombre de demandes reçues et de pages examinées; de plus, les demandes sont de plus en plus complexes.

En 2016-2017, EDSC :

- a reçu 2 268 demandes formelles en vertu de la LAI, ce qui représente une hausse de plus de 44 % par rapport à l'année précédente;
- a traité 2 276 demandes;
- a examiné plus de 438 000 pages, ce qui représente une augmentation considérable de 70 % par rapport à l'année dernière et une tendance à la hausse continue.

Malgré cette hausse du volume des demandes et de la charge de travail, et sans une augmentation correspondante des ressources disponibles, EDSC a quand même réussi à atteindre un taux de conformité de 77 %.

Le Ministère prévoit que cette tendance se poursuivra, et a pris en conséquence diverses mesures en 2016-2017, considérant cet exercice comme une année de transition qui lui permettra de renforcer et de placer les opérations pour l'avenir. Ces modifications prennent en compte les réalités touchant l'accroissement de la charge de travail et l'importance de continuer de répondre aux demandeurs de manière rapide et efficace. Ces modifications comprennent les suivantes :

- commencer à mettre en application les recommandations découlant de l'évaluation;
- renforcer la capacité de gestion;
- jeter les bases d'un programme de perfectionnement des ressources qui ferait partie intégrante d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste;
- poursuivre l'analyse des données afin de trouver des possibilités d'information ouverte.

On présente dans ce rapport annuel bon nombre de ces étapes, que ce soit au chapitre des progrès réalisés à ce jour ou des stratégies futures.

## 1.0 : Introduction

Le ministère de l'Emploi et du Développement social est heureux de présenter au Parlement son rapport annuel sur l'application de la LAI pour l'exercice 2016-2017.

### 1.1 : Au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'exigence relative à l'article 72

La LAI confère aux citoyens canadiens et aux résidents permanents le droit d'accéder aux documents qui relèvent d'une institution gouvernementale, sauf aux documents faisant l'objet d'exceptions et d'exclusions limitées et particulières.

Aux termes de l'article 72 de la LAI, le responsable de chaque institution fédérale doit soumettre au Parlement un rapport annuel sur l'application de la *Loi* à la fin de chaque exercice. On décrit dans le présent rapport comment EDSC s'est acquitté de ses responsabilités en matière d'accès à l'information pendant l'exercice 2016-2017.

### 1.2 : À propos d'Emploi et Développement social Canada

La mission d'EDSC, y compris du Programme du travail et de Service Canada, est de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

EDSC est l'un des plus grands ministères du gouvernement et il assure une présence dans de nombreuses régions du Canada. Les citoyens et les clients interagissent quotidiennement avec EDSC dans plus de 589 points de service répartis partout au pays. Chaque année, le Ministère fournit des prestations et des paiements totalisant environ 120 milliards de dollars et aide des millions de Canadiens grâce à ses nombreux programmes et services :

- 78,5 millions de visites sur le site Web de Service Canada;
- 8,7 millions de visites en personne dans les Centres Service Canada ou aux sites de services mobiles réguliers de Service Canada;
- Plus de 2 millions d'appels traités par les agents du service 1 800 O-Canada;
- 4,6 millions de passeports délivrés;
- 2,95 millions de demandes de prestations d'assurance-emploi (demandes initiales et de renouvellement), 690 000 demandes de prestations du Régime de pensions du Canada et 775 000 demandes de prestations de la Sécurité de la vieillesse traitées;
- 3,27 milliards de dollars retirés de régimes enregistrés d'épargne-études par des étudiants pour aider à payer leurs études postsecondaires;
- 94 % des conflits de travail réglés dans le cadre d'un processus de négociation collective.

EDSC exécute des programmes et fournit des services qui touchent les Canadiens tout au long de leur vie. Le Ministère garantit aux aînés un revenu de base, appuie les travailleurs sans emploi, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires et soutient les parents qui élèvent de jeunes enfants. Le Programme du travail est responsable des lois et des politiques du travail dans les milieux de travail

de compétence fédérale. Service Canada aide les citoyens à bénéficier des programmes d'EDSC, de même que d'autres programmes et services fédéraux.

### **1.3 : Nos ministres**

Les mandats des trois ministres d'EDSC reflètent les activités du Ministère, lesquelles sont régies par les lois fédérales :

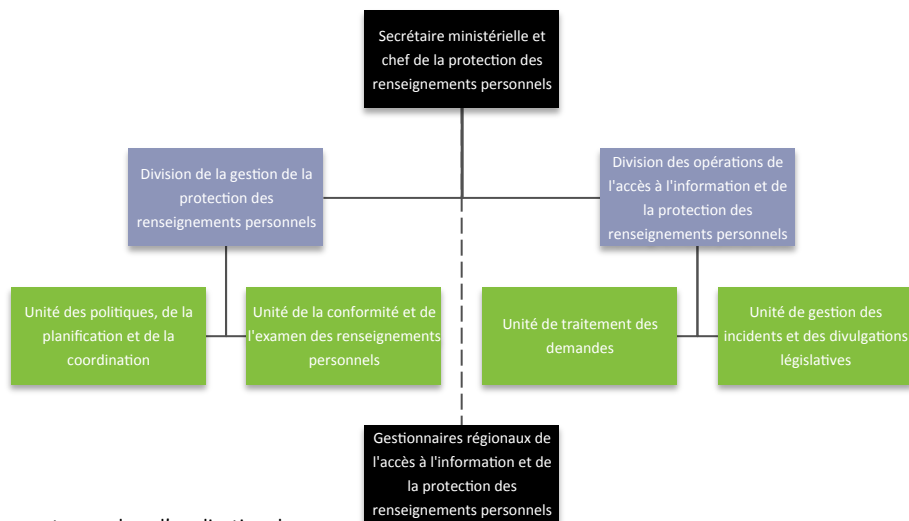
- L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de l'Emploi et du Développement social portant le titre de ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social;
- L'honorable Patty Hajdu, ministre du Travail portant le titre de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail;
- L'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées.

L'honorable Jean-Yves Duclos est le ministre responsable aux fins de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*.

## **2.0 : Accès à l'information à Emploi et Développement social Canada**

### **2.1 : Secrétaire ministérielle et chef de la protection des renseignements personnels**

La secrétaire ministérielle, qui agit aussi à titre de chef de la protection des renseignements personnels, est responsable de l'administration de la LAI à EDSC, et le directeur de la Division des opérations de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (Division des OPS AIPRP), qui est également le coordonnateur désigné de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP), l'aide à assumer cette fonction. Le Rapport annuel sur l'application de la LPRP contient plus de détails sur le rôle du chef de la protection des renseignements personnels.



**Remarque :** Le Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de 2016-2017 contient plus de détails sur la fonction de protection des renseignements personnels à EDSC.

## 2.2 : Division des opérations de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

La Division des OPS AIPRP met en application les exigences législatives du Ministère aux termes de la LAI, de la LPRP et de certaines parties de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*. La Division dirige le traitement des demandes présentées en vertu de la LAI, et fournit des conseils à cet effet, en gérant les demandes d'accès à l'information concernant les dossiers administrés par EDSC, en répondant aux demandes du public, en effectuant un examen détaillé des documents faisant l'objet d'une demande en vertu de la LAI et de la LPRP, ainsi qu'en offrant des séances de formation et de sensibilisation aux employés sur l'application de ces lois.

L'application quotidienne de la LAI à EDSC est le résultat de la collaboration entre la Division des OPS AIPRP et le réseau d'agents de liaison des directions générales et des régions du Ministère qui contribuent à ces travaux en aidant à traiter les demandes. Ils effectuent notamment des recherches, rassemblent des dossiers et formulent des recommandations. Les agents de liaison jouent également le rôle d'intermédiaires entre les analystes de l'AIPRP et les experts en la matière des divers programmes d'EDSC. Le Ministère possède un réseau de gestionnaires de l'AIPRP régionaux qui fournissent des conseils éclairés et une orientation en ce qui concerne les lois directement aux secteurs de programme des régions, en collaboration avec la Division. Répondre à une demande d'accès à l'information constitue une priorité ministérielle qui exige que tous les intervenants s'acquittent correctement de leurs rôles et responsabilités, afin que le Ministère puisse réaliser son objectif de fournir un accès rapide aux documents conformément à la LAI.

En 2016-2017, les ressources affectées au traitement des demandes d'accès à l'information consistaient en une équipe d'environ 19 employés (le nombre d'employés a varié au cours de l'année). Cette équipe était composée de 3 gestionnaires, d'agents de l'AIPRP et d'une unité responsable de la réception des

demandes. Les ressources des directions générales et des régions d'EDSC ne sont pas prises en compte. Au cours de l'exercice précédent, EDSC a tenté d'accroître sa capacité de gestion au sein de la Division des OPS AIPRP afin d'être prêt à répondre à l'augmentation persistante annuelle du volume de demandes, de mieux gérer l'administration quotidienne, et de favoriser l'établissement d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste des ressources.

En outre, la Division des OPS AIPRP détermine si des incidents mettant en jeu des renseignements personnels constituent une atteinte à la vie privée, et donne suite aux instruments juridiques, à la divulgation de renseignements d'intérêt public et aux plaintes concernant la protection des renseignements personnels qui ne sont pas liées au traitement des demandes présentées en vertu de la LPRP. La Division assure également la liaison avec le Commissariat à l'information du Canada (CIC) et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) en ce qui concerne les plaintes reçues à l'égard du Ministère.

### **3.0 : Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information***

L'article 73 de la LAI et l'article 11 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* habilite le responsable de l'institution à déléguer aux employés de l'institution les pouvoirs, les attributions ou les fonctions que lui confèrent ces lois.

En 2016-2017, le Ministère a mis à jour son ordonnance de délégation de pouvoirs dont une copie signée et datée figure à l'annexe A.



## 4.0 : Résumé des données principales

Le Rapport statistique sur l'application de la LAI de 2016-2017 figure à l'annexe B.

Les données principales sont présentées dans le tableau sommaire ci-dessous (Figure 1). Les tableaux qui suivent présentent des renseignements plus détaillés.

Figure 1

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Demandes officielles reçues en vertu de la LAI</b>	1 160	1 572	2 268
<b>Demandes traitées durant la période de référence</b>	1 055	1 439	2 276
<b>Nombre de pages traitées</b>	139 549	257 249	438 368
<b>Nombre de demandes traitées <u>dans</u> les délais prévus par la loi*</b>	799	1 178	1 748
<b>Nombre de demandes traitées <u>après</u> les délais prévus par la loi</b>	256	261	528
<b>Proportion des demandes traitées dans les délais prévus par la loi conformément aux normes de la commissaire à l'information</b>	76 %	82 %	77 %
<b>Plaintes présentées à la commissaire à l'information</b>	29	42	23

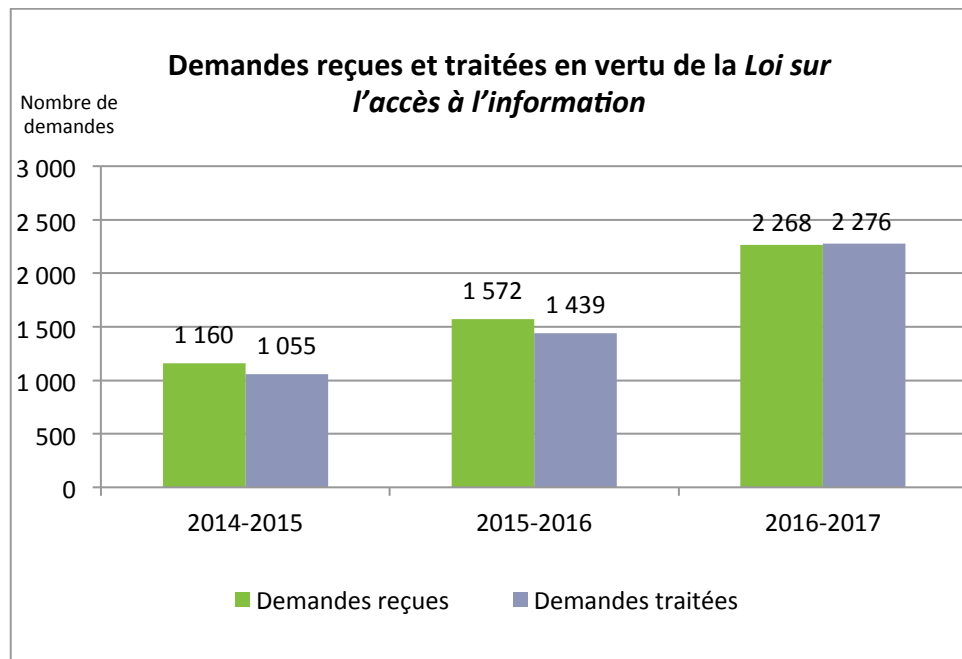
\*Une demande traitée au cours d'une période de prorogation est considérée tout de même comme ayant été traitée dans les délais prévus par la loi.

## 4.1 : Demandes reçues et traitées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

En six ans, le nombre total de demandes d'accès à l'information présentées à EDSC a quadruplé. En 2016-2017 seulement, le Ministère a reçu 2 268 demandes, ce qui représente une augmentation de 44 % par rapport à l'année dernière et une croissance importante comparativement au taux d'augmentation des deux dernières années de référence (environ 35 %). Comparativement au gouvernement du Canada dans son ensemble, qui a enregistré une augmentation du nombre de demandes reçues de seulement 10,5 % (*Rapport statistique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de 2015-2016*), cette hausse continue est suffisamment convaincante et met en évidence la demande continue des Canadiens en matière d'accès à l'information d'EDSC.

En plus de traiter des demandes en vertu de la LAI, le Ministère a également contribué à d'autres activités pangouvernementales pour lesquelles les conseils et l'expertise de la Division des OPS AIPRP sont demandés. Le personnel de la Division examine souvent des divulgations proactives (p. ex. des contrats, reclassification de postes, dépenses de voyage et d'accueil) et des publications de l'initiative du gouvernement ouvert (p. ex. ensembles de données) afin de relever les renseignements de nature délicate, comme les renseignements personnels et les documents confidentiels du Cabinet. Bien que ces chiffres ne soient pas pris en compte dans les données statistiques du présent rapport, de telles ententes de collaboration sont essentielles au renforcement de la transparence et de la responsabilisation.

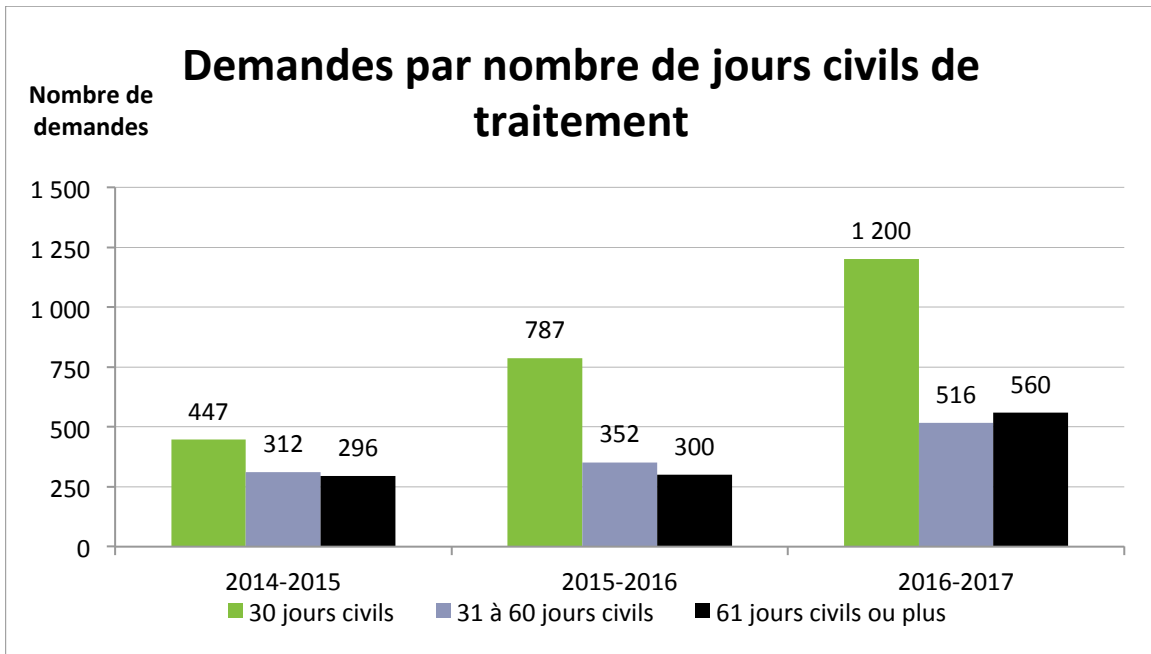
Figure 2



## 4.2 : Demandes par nombre de jours civils de traitement

Au cours des trois derniers exercices, la majorité des demandes ont été traitées dans un délai maximal de 30 jours civils. En 2016-2017, 1 200 demandes, soit plus de la moitié (53 %), ont été traitées dans les 30 jours suivant leur réception.

Figure 3



### 4.3 : Délais

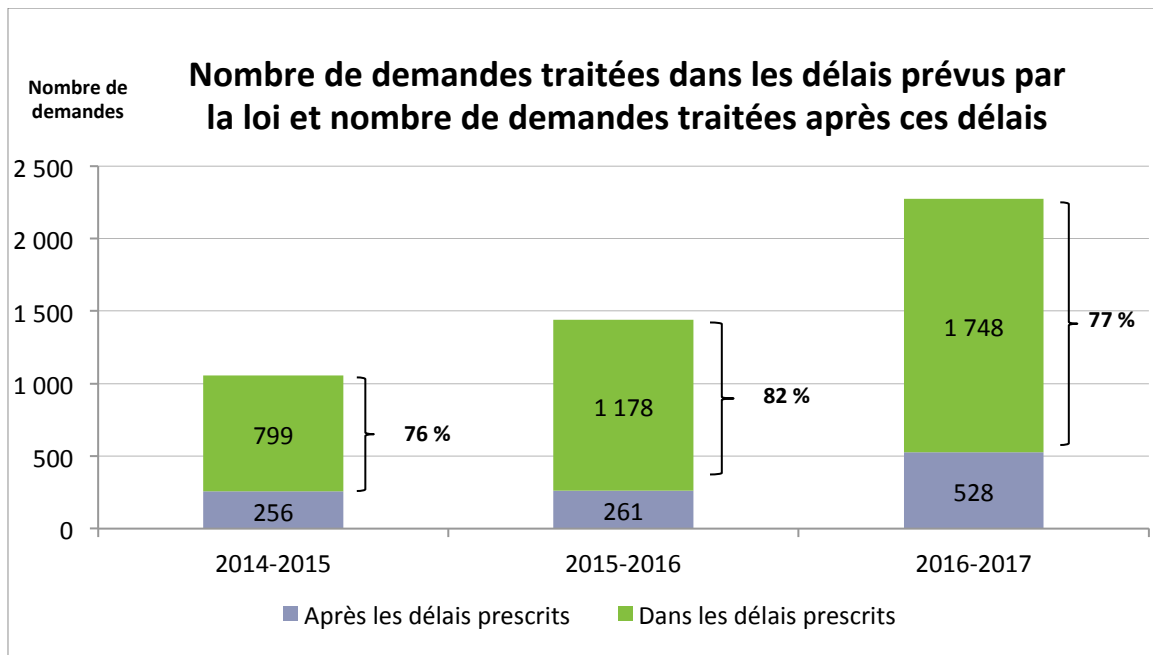
En 2016-2017, le Ministère a respecté les délais prévus par la loi pour 1 748 demandes présentées en vertu de la LAI. Malgré une augmentation du nombre de demandes reçues et du nombre de pages traitées, la majorité des demandes ont été traitées dans les délais prévus par la loi, ce qui représente un taux de conformité de 77 %. Cela représente une légère diminution (5 points de pourcentage) du taux de conformité par rapport à 2015-2016.

Les institutions peuvent appliquer une prorogation du délai initial de 30 jours prévu par la loi lorsque la réponse à ces demandes dans un délai de 30 jours entraverait de façon sérieuse le fonctionnement du Ministère; que les consultations nécessaires pour donner suite à la demande rendraient pratiquement impossible l'observation du délai; ou qu'un avis de la demande a été donné à un tiers.

Pour l'exercice 2016-2017, EDSC a demandé 467 prorogations.

Toutefois, EDSC n'a pas été en mesure de respecter les délais prévus par la loi pour 528 demandes au cours de la période de référence.

Figure 4

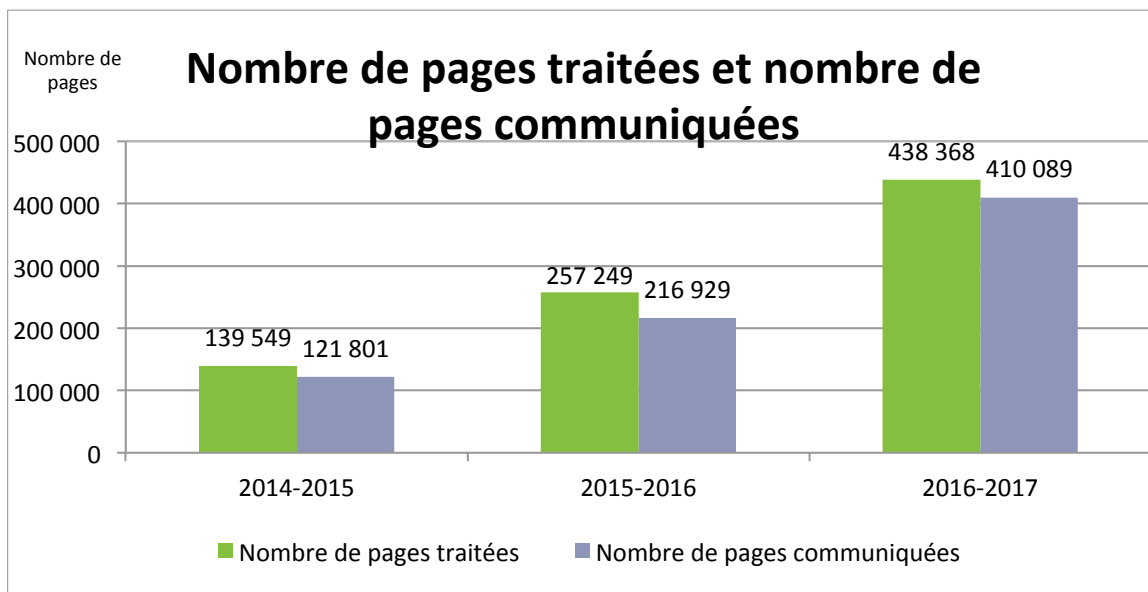


## 4.4 : Pages traitées et communiquées

En 2016-2017, le Ministère a de nouveau observé une augmentation considérable du nombre de pages traitées. En effet, ce nombre est passé d'environ 140 000 en 2014-2015 à plus de 250 000 en 2015-2016, et à plus de 438 000 au cours de la période de référence. Le volume reçu par la Division des OPS AIPRP de la part des directions générales ou régions responsables en réponse à une demande d'AIPRP est calculé selon le nombre de pages qui doit être traité. Après un examen des documents afin de déterminer le contenu en double et l'accès aux renseignements qui doit être restreint en vertu de la LAI, les pages restantes sont divulguées au demandeur.

Cette augmentation du nombre de pages traitées est l'occasion idéale d'accroître l'engagement, entre les analystes de la Division des OPS AIPRP et leur personne-ressource au Ministère, et entre les analystes et les demandeurs. Pour des demandes générales, les programmes et les directions générales d'EDSC collaborent avec les analystes pour désigner les documents qui répondent aux besoins du demandeur. En suivant ce processus, les analystes comprennent mieux les programmes et les services, et ont les outils nécessaires pour mener des discussions éclairées sur la portée de ces programmes et services avec le demandeur. Cela permet au bout du compte d'offrir un service plus efficace et efficient – EDSC peut répondre plus rapidement aux demandes et le demandeur est plus à même de recevoir l'information demandée. Les analystes de la Division continuent de perfectionner leurs compétences et leurs habiletés afin de renforcer ce processus pangouvernemental.

Figure 5



## 4.5 : Source des demandes

En 2016-2017, les demandes provenaient le plus souvent des médias (670), suivis du public (580) et du secteur commercial/secteur privé (438). En 2015-2016, les demandes provenaient le plus souvent du public (492), suivi du secteur commercial/secteur privé (395) et des médias (257). De ce fait, les listes de notes de breffage et les documents en eux-mêmes sont le type de documents le plus demandé à EDSC.

En 2016-2017, un cinquième (445) des demandeurs a refusé de s'identifier, ce qui représente une proportion similaire à celle de 2015-2016 (304, ou 19 %).

Figure 6

Nombre de demandes et pourcentage du total			
Source	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Médias	156 (13 %)	257 (16 %)	670 (30 %)
Secteur universitaire	14 (1 %)	19 (1 %)	22 (1 %)
Secteur commercial/ secteur privé	436 (38 %)	395 (25 %)	438 (19%)
Organisme	220 (19 %)	105 (7 %)	113 (5 %)
Public	286 (25 %)	492 (31 %)	580 (26 %)
Refus de s'identifier	48 (4 %)	304 (19 %)	445 (20 %)

\*La somme des pourcentages peut ne pas totaliser 100 % en raison de l'arrondissement.

## 4.6 : Exceptions et exclusions

### Exceptions

EDSC est reconnu par la population canadienne et d'autres ministères comme l'un des plus importants détenteurs de renseignements personnels au sein du gouvernement du Canada. Une grande partie de l'information qui relève du Ministère contient des renseignements personnels sur certaines personnes, et l'accès à cette information doit être restreint en vertu d'exceptions obligatoires à la LAI, sauf si certaines conditions sont respectées. En raison de la nature du mandat d'EDSC, l'article 19 (renseignements personnels) continue d'être l'une des exceptions invoquées le plus souvent par EDSC. Cependant, en 2016-2017, l'exception la plus souvent invoquée était l'article 21 (avis et recommandations), ce qui peut être attribuable à l'augmentation du nombre de demandes concernant des notes de breffage.

Le tableau qui suit présente certaines des exceptions invoquées le plus souvent au cours des trois derniers exercices.

Figure 7

Article	Nombre de demandes et pourcentage du total des exemptions		
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Article 19 (renseignements personnels)	347 (31 %)	405 (29 %)	501 (23 %)
Article 16 (enquête)	214 (19 %)	193 (14 %)	269 (13 %)
Article 21 (avis et recommandations)	202 (18 %)	247 (18 %)	658 (31 %)
Article 20 (renseignements de tiers)	174 (15 %)	170 (12 %)	229 (11 %)
Article 24 (interdictions fondées sur d'autres lois)	74 (7 %)	170 (12 %)	186 (9 %)
Article 23 (secret professionnel des avocats)	45 (4 %)	48 (3 %)	70 (3 %)

### Exclusions

Il existe certains types de renseignements auxquels la LAI ne s'applique pas, en particulier les documents qui sont déjà accessibles au public (article 68) et les documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada (article 69), qui exigent de consulter le ministère de la Justice. En 2016-2017, EDSC a exclu des documents en application de l'article 69 de la LAI pour 182 demandes. Il s'agit d'une augmentation de 62 % (ou 112 demandes) par rapport à 2015-2016, ce qui peut être attribuable à l'augmentation du nombre de demandes concernant des notes de breffage, qui contiennent souvent des renseignements confidentiels du Cabinet.

## **4.7 : Demandes de consultation reçues d'autres organismes et institutions du gouvernement du Canada**

En 2016-2017, EDSC a répondu à 171 demandes de consultation provenant d'autres organisations et institutions du gouvernement du Canada, ce qui correspond à un examen de 5 164 pages supplémentaires. Le Ministère a été en mesure de répondre à 116 (68 %) de ces demandes dans un délai de 30 jours. Plus de la moitié (110, ou 64 %) de ces demandes ont donné lieu à une recommandation de divulguer les documents demandés dans leur intégralité. Ces chiffres sont semblables à ceux de 2015-2016, alors que 170 demandes de consultation avaient été reçues.

## **5.0 : Activités de formation et de sensibilisation**

Dans le cadre de l'engagement du Ministère à maintenir la sécurité de nos systèmes et de protéger les renseignements personnels de nos clients et collègues, tous les employés d'EDSC doivent maintenir une certification valide de gérance de l'information et comportements en milieu de travail (GICMT). La certification GICMT offre à tous les employés à terme et au personnel indéterminé, ainsi qu'aux étudiants, aux employés temporaires et aux entrepreneurs la connaissance essentielle dont ils ont besoin pour gérer de façon sécuritaire les biens d'EDSC.

La marche à suivre initiale pour la certification GICMT a été mise en pratique en 2014, et ce, sur une base permanente pour les nouveaux employés. Depuis la mise en place du programme de formation GICMT, un total de 26 398 employés ont complété le cours avec succès, dont 2 251 en 2016-2017. La documentation de formation pour la certification GICMT a été mise à jour en 2016 et aborde les sujets tels que la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information, la gestion des renseignements, la sécurité, ainsi que les valeurs et l'éthique. Au début de 2017, le Ministère a avisé les employés ayant complétés la formation initiale qu'ils seraient tenus d'être certifiés de nouveau avant cet été.

Par ailleurs, le module de formation en ligne, intitulé « Protection des renseignements personnels et accès à l'information : c'est l'affaire de tous » a permis la formation réussie d'un total de 5 462 employés (dont 2 364 en 2016-2017). Dans leur ensemble, ces activités de formation et de sensibilisation reflètent les efforts soutenus d'EDSC de sauvegarder et de protéger les renseignements détenus par le Ministère et d'assurer les Canadiens que la sécurité de leurs renseignements personnels est prise au sérieux.



Figure 8 : Formation en ligne

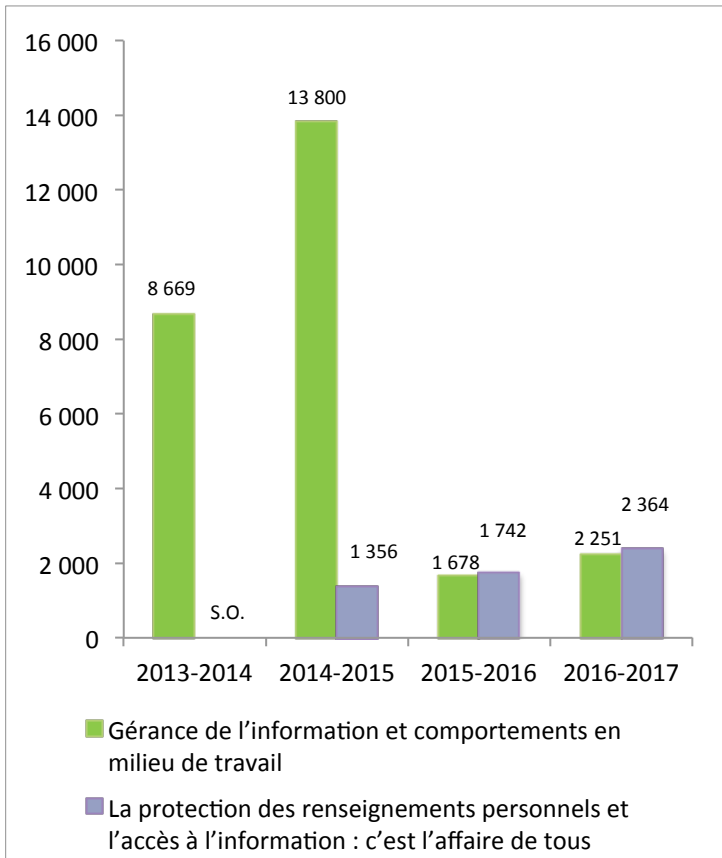
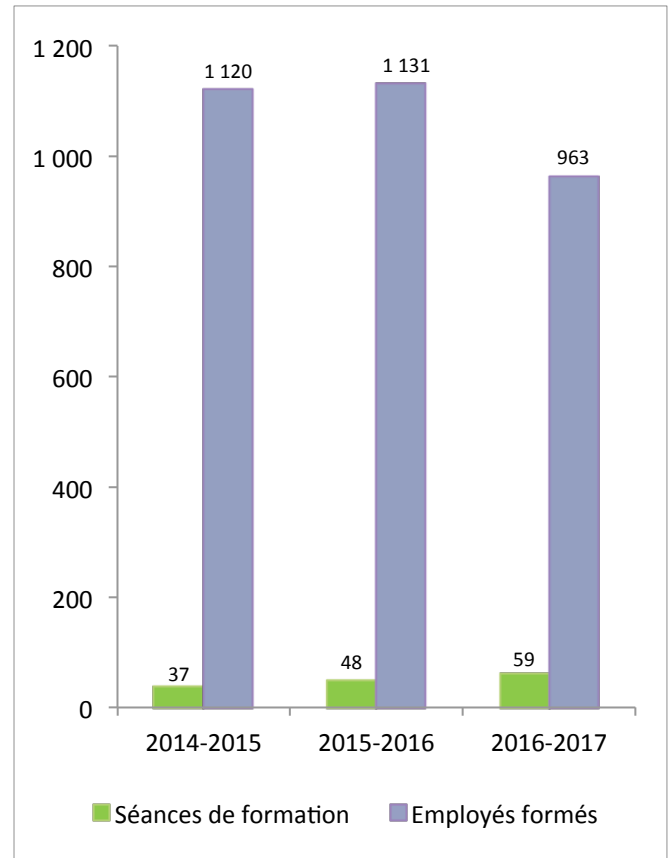


Figure 9 : Formation en personne



Le Ministère a effectué bon nombre d'activités visant à éduquer et à augmenter la connaissance de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, telles que des rencontres régulières avec des agents de liaison et des séances de formation en personne (ou par WebEx). Depuis 2014-2015, le Ministère a présenté 144 séances de formation en personne à 3 214 employés. En 2016-2017, EDSC a présenté 59 séances en personne à 953 employés.

La Division OPS AIPRP est également chargée d'offrir une orientation fonctionnelle relative aux activités quotidiennes dans les régions. En janvier 2017, la Division a organisé un atelier de trois jours dans la région de la capitale nationale avec 10 représentants régionaux de l'AIPRP. Ils ont discuté des pratiques exemplaires et des processus opérationnels, des efforts de modernisation et des nouvelles initiatives. Il s'agissait de la première rencontre de ce genre depuis plusieurs années. Cette rencontre a permis à la Division de mieux connaître les réalités des opérations régionales. En outre, les agents de liaison des directions générales ont participé au volet de formation de l'atelier; ils ont en effet contribué au renforcement de la communauté fonctionnelle de la LAI dans l'ensemble du Ministère.

## **6.0 : Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives nouvelles ou modifiées**

Le Ministère cherche toujours à améliorer ses normes de rendement et à trouver des moyens de donner suite à l'augmentation constante du volume, de la taille et de la complexité des demandes d'accès à l'information. Par exemple, le Ministère a entrepris une refonte des processus, qui a été mise en œuvre en 2015, pour simplifier et améliorer les processus et garantir la communication de réponses de qualité dans les meilleurs délais. Au cours de l'exercice 2016-2017, diverses modifications ont été apportées au processus d'accès à l'information pour générer des économies administratives, notamment en modifiant les modèles de la feuille de réponse aux demandes internes afin de faciliter l'obtention des approbations. À l'avenir, EDSC sera responsable de l'amélioration continue de l'administration de la LAI. Il existe un engagement commun visant à renforcer les processus opérationnels de la Division des OPS AIPRP et à engager fermement les activités quotidiennes de façon à assurer notre succès.

En outre, la Division a appuyé l'initiative du gouvernement ouvert pour contribuer à la gestion de la charge de travail quotidienne. Au cours de l'exercice 2016-2017, elle a effectué une analyse des données sur l'accès à l'information afin de mettre en évidence les tendances relatives aux demandes les plus fréquemment présentées, qui contribuent de façon importante aux volumes de demandes. L'analyse des données permettra à la Division de connaître les types de demandes qui pourraient être communiquées au public en tant que ressources documentaires ouvertes. Cette analyse permettra de créer des occasions de collaborer et d'établir des partenariats avec d'autres directions générales et régions afin de discuter de la divulgation proactive de renseignements souvent demandés.

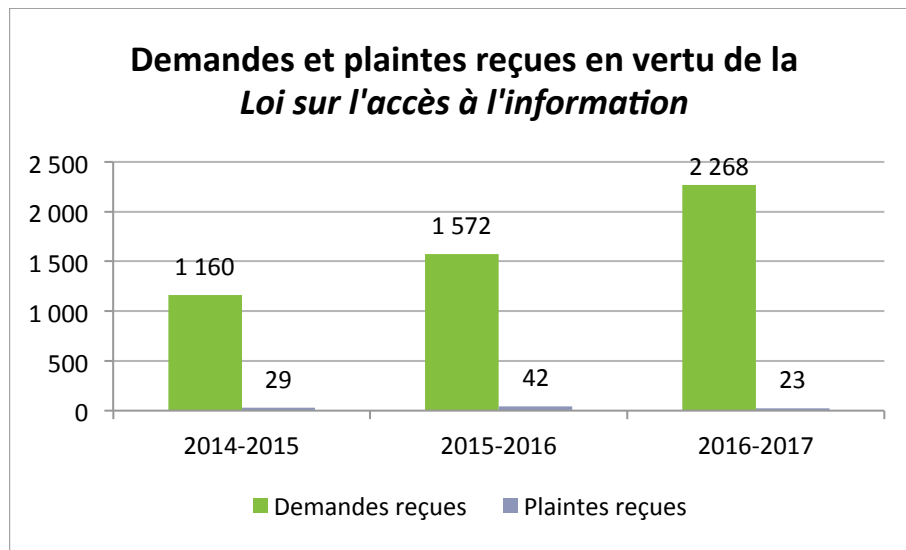
De plus amples renseignements sur les politiques, les lignes directrices, les procédures et les initiatives nouvelles ou modifiées se trouvent à la section 7.0.

## 7.0 : Plaintes, enquêtes, poursuites en justice et vérifications

### Plaintes, enquêtes et poursuites en justice

EDSC a été informé de 23 plaintes reçues par le CIC au cours de l'exercice 2016-2017. Il s'agit d'une diminution de 19 plaintes (45 %) par rapport à l'exercice 2015-2016, malgré la hausse (44 %) du volume total de demandes reçues.

Figure 10



Le tableau suivant présente les 23 plaintes reçues par catégorie.

Figure 11

	Refus d'accès à l'information	Prorogations déraisonnables	Délais de traitement	Dispositions d'exception invoquées indûment
Nombre de plaintes	8	5	4	6

En 2016-2017, le Commissariat à l'information du Canada (CIC) a reçu un financement temporaire qui a servi d'augmenter sa capacité à mener des enquêtes. Comme il a été mentionné dans le *Rapport annuel 2016-2017 de la commissaire à l'information du Canada*, les « principaux domaines d'intérêt étaient la mise en place d'un processus d'enquête simplifié pour les plaintes pour cause de délai, accompagnées d'avis d'information à l'appui, et la mise en œuvre de négociations fondées sur les intérêts pour les enquêtes ». Cette initiative du CIC a eu des répercussions sur le Ministère. En effet, EDSC a dû trouver un équilibre entre la réponse aux enquêtes et la poursuite du traitement des demandes d'accès à l'information. Par conséquent, 59 enquêtes étaient actives au cours de la période de référence.

Toujours au cours de la période de référence, la Division des OPS AIPRP a réussi à fermer 37 dossiers de plaintes non réglés, qui avaient été reportés d'années antérieures ou qui dataient de 2016-2017. Les conclusions du CIC sont présentées dans le tableau qui suit.

Figure 12

	Bien fondées	Non fondées	Abandonnées	Réglées	Résolues
<b>Nombre de plaintes</b>	11	4	16	4	2

Aucune demande n'a donné lieu à des poursuites en justice au cours de l'exercice 2016-2017.

### **Vérifications**

Au cours de l'exercice 2015-2016, la Direction générale des services de vérification interne d'EDSC a entrepris une vérification du processus d'accès à l'information. Les résultats ont été publiés en 2016-2017 et sont actuellement utilisés pour améliorer davantage l'administration de la LAI. Ce processus s'appuie sur les connaissances acquises dans le cadre de la refonte des processus de 2015-2016, et constitue une occasion de renforcer le programme d'accès à l'information d'EDSC.

Les recommandations formulées dans le cadre de la vérification sont les suivantes : discuter des résultats liés au rendement au sein des comités de surveillance ministériels clés, mettre en œuvre une stratégie visant à réduire les retards et à pallier les pénuries de compétence, produire des rapports sur le rendement plus complets et fiables ainsi que corriger les lacunes en matière de formation et appuyer les efforts de modernisation. Pour réaliser cet objectif qui consiste à positionner et à renforcer EDSC pour l'avenir, la Division des OPS AIPRP a déployé des efforts pour donner suite à ces recommandations s'articulant autour de deux principaux thèmes, tout en continuant d'appuyer les activités quotidiennes et la gestion des volumes.

En 2016-2017, la Division des OPS AIPRP s'est d'abord concentrée sur l'intégrité des données relative aux résultats des rapports sur l'accès à l'information. De nouvelles procédures, comme le contrôle de la qualité et les techniques de validation, ont été conçues pour mieux faire comprendre le processus administratif quotidien et mieux le surveiller. La Division a examiné les pratiques exemplaires opérationnelles et le travail d'autres ministères. Elle a également modifié les documents hebdomadaires de production de rapports, en précisant davantage les formulaires pour mettre en évidence les détails clés et mieux répondre aux besoins de la haute direction. Le processus de stabilisation et d'amélioration

de la rigueur relative aux résultats des rapports liés à la LAI a également permis à la haute direction d'EDSC de mieux comprendre le programme d'accès à l'information. De plus, la Division des OPS AIPRP a commencé à consulter les directions générales et les régions sur la formation, la charge de travail, les problèmes et les processus opérationnels, et poursuivra cette initiative. Par ailleurs, la Division est en bonne position pour poursuivre l'année prochaine ces travaux et pour consulter davantage la haute direction sur les tendances et les défis émergents dans l'ensemble du Ministère.

Ensuite, la Division des OPS AIPRP s'est engagée à stabiliser l'administration quotidienne du programme d'accès à l'information en commençant par accroître la capacité au sein de la Division et améliorer le perfectionnement du savoir-faire en matière d'AIPRP. Les priorités comprennent le maintien de l'effectif, la création d'une structure organisationnelle visant à renforcer la capacité interne, et l'embauche de ressources supplémentaires pour assumer les fonctions de gestion relative au traitement des demandes et à la mise en œuvre d'améliorations au processus opérationnel. Pour la prochaine année, la Division se concentrera sur la formation continue pour les employés de la Division, ainsi que pour les agents de liaison et d'autres intervenants. Elle collaborera également avec la communauté de l'AIPRP afin de tirer profit des travaux existants et d'établir un programme de perfectionnement des ressources durable qui ferait partie intégrante d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste. Ensemble, ces travaux de base permettent à la Division de miser sur les réussites et de mieux examiner les principaux défis, tout en améliorant l'administration de la LAI, renforçant les activités quotidiennes de la Division, et améliorant les services offerts au public par EDSC.

## 8.0 : Surveillance des délais à Emploi et Développement social Canada

Sauf dans des circonstances précises où une prorogation peut être sollicitée, la LAI prescrit 30 jours civils (environ 20 jours ouvrables) pour le traitement des demandes. Compte tenu de ces délais rigoureux et de l'engagement du Ministère à respecter l'esprit et la lettre de la *Loi*, EDSC a mis en place les procédures et les responsabilités suivantes :

**Récupération des documents pertinents et formulation de recommandations :** Lorsqu'une demande est reçue, elle est attribuée aux directions générales ou aux régions visées (bureaux de première responsabilité). Les bureaux de première responsabilité disposent ensuite de huit jours ouvrables pour récupérer les documents pertinents et les remettre, assortis de recommandations, à l'Unité de traitement des demandes.

**Examen détaillé des documents pertinents :** L'Unité de traitement des demandes dispose de huit jours ouvrables pour procéder à un examen minutieux des documents demandés et invoquer toutes les dispositions d'exception ou d'exclusion applicables.

**Avis préalable à la communication :** Les intervenants clés reçoivent un avis indiquant que les documents à communiquer ont été publiés par voie électronique sur un site interne sécurisé au moins quatre jours ouvrables avant la date de communication prévue. Ce mécanisme permet à toutes les parties concernées de vérifier l'information avant de la communiquer.

Bref, la Division des OPS AIPRP a depuis longtemps pour pratique de tenir ses collègues informés tout au long du processus de traitement des demandes présentées en vertu de la LAI. Le Ministère prépare également des rapports hebdomadaires « prospectifs » à l'intention de la haute direction qui donnent un aperçu des diffusions à venir, ainsi que des rapports trimestriels résumant les principaux indicateurs de rendement du traitement des demandes liées à l'AIPRP. Cette approche collaborative favorise la stabilité de l'environnement pour les intervenants au sein d'EDSC et appuie la Division des OPS AIPRP dans l'administration appropriée des lois, dans les plus brefs délais.

Le personnel et la direction de la Division des OPS AIPRP s'engagent à voir à l'élaboration et à la mise en œuvre continues d'améliorations à court terme et de stratégies durables à long terme dans le but de gérer la charge de travail tout en renforçant et en positionnant la Division pour l'avenir.

## Annexe A : Délégation de pouvoirs

**ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE  
POUVOIRS**

**DELEGATION ORDER**

**EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL**

**EMPLOYMENT AND SOCIAL  
DEVELOPMENT CANADA**

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, le ministre de l'Emploi et du Développement social délègue, par les présentes, aux personnes, cadres ou employés qui occupent les postes mentionnés en annexe au ministère de l'Emploi et du Développement social Canada, ou aux personnes, cadres ou employés occupant ces postes à titre intérimaire, les attributions du ministre ou du responsable de l'institution, comme il est indiqué en annexe.

➤ *Loi sur l'accès à l'information*

The Minister of Employment and Social Development, pursuant to section 11 of the *Department of Employment and Social Development Act*, hereby designates the persons, officers or employees holding the positions with Employment and Social Development set out in the schedules attached hereto, or the persons, officers or employees occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers or perform the duties or functions of the Minister or to exercise or perform the powers, duties or functions of the head of the institution, as specified in the attached schedules.

➤ *Access to Information Act*



Ministre de l'Emploi et  
du Développement social/Minister of  
Employment and Social Development

JUN 22 2017  
date

## Loi et règlements sur l'accès à l'information — Délégation de pouvoirs Emploi et Développement social Canada

### *Loi sur l'accès à l'information*

Description	Article	Fonctionnaires délégués
Responsable de l'institution fédérale	4(2.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre de l'Emploi et du Développement social Canada (EDSC)</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Analystes de l'AIPRP, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Conseillers en droit de publique, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Agents de programme de l'AIPRP, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Analystes subalterne, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Notification	7(a)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaire, Unité de traitement</li> </ul>



Description	Article	Fonctionnaires délégués
		des demandes, Opérations à l'AIPRP
Communication du document	7(b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Transmission de la demande à une autre institution fédérale	8(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Prorogation du délai	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Frais supplémentaire	11(2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		pour Service Canada <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Frais pour document informatisé	11(3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Acompte	11(4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis de frais	11(5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Dispense ou remboursement de frais	11(6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Version de la communication	12(2)(b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Communication sur support de substitution	12(3)(b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – renseignements obtenus à titre confidentiel	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refus de communication – Affaires fédéro-provinciales	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Affaires internationales et défense	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Application de la loi et enquêtes	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	16.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Sécurité des individus	17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Intérêts économiques du Canada	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Intérêts économiques de la Société canadienne des postes, d'Exportation et Développement Canada, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, et VIA Rail Canada inc.	18.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Renseignements personnels	19	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Renseignements de tiers	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Accès refusé – Opérations du gouvernement	21	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Accès refusé – Procédures de mise à l'essai, essais, audits	22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Documents de travail se rapportant à une vérification interne et rapports préliminaires de vérification interne	22.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Secret professionnel des avocats	23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Refus de communication – Interdictions fondées sur d'autres lois	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Prélèvements	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Publication	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis aux tiers	27(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis aux tiers – Prorogation de délai	27(4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis aux tiers – Avis de décision	28(1)(b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>



Description	Article	Fonctionnaires délégués
Avis aux tiers – Observations écrites	28(2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis aux tiers – Communication du document	28(4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Recommandation du Commissaire à l'information visant la communication du document	29(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis au Commissaire à l'information concernant la participation des tiers	33	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Droit de présenter des observations	35(2)(b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Communication accordée au plaignant	37(4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis aux tiers (recours devant la Cour fédérale)	43(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Avis à la personne qui a fait la demande (recours devant la Cour fédérale exercé par le tiers)	44(2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Règles spéciales concernant les auditions	52(2)(b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		pour Service Canada <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Présentations d'arguments en l'absence d'une partie (Cour fédérale)	52(3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Installations pour consulter les manuels	71(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Rapports annuels au Parlement	72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre de l'EDSC</li> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
Transmission de la demande	6(1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Chefs d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Frais liés à la recherche et à la préparation du document	7(2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Frais liés à la production du document et à la programmation	7(3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Communication du document	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> </ul>

Description	Article	Fonctionnaires délégués
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>
Restrictions applicables au support	8.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-ministre d'EDSC</li> <li>• Sous-ministre du Travail</li> <li>• Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada</li> <li>• Sous-ministre délégué d'EDSC</li> <li>• Secrétaire ministériel</li> <li>• Directeur, Opérations à l'AIPRP</li> <li>• Gestionnaires, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP</li> </ul>

## Annexe B : Rapport statistique sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*



### Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution : Emploi et Développement social Canada

Période de référence : 2016-04-01 À 2017-03-31

#### Partie 1 : Demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

##### 1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période de référence	2 268
En suspens à la fin de la période de référence précédente	379
<b>Total</b>	<b>2 647</b>
Fermées pendant la période de référence	2 276
Reportées à la prochaine période de référence	371

##### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	670
Secteur universitaire	22
Secteur commercial (secteur privé)	438
Organisme	113
Public	580
Refus de s'identifier	445
<b>Total</b>	<b>2 268</b>

##### 1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
205	68	233	116	129	7	0	758

**Remarque :** Toutes les demandes classées antérieurement comme « traitées de façon informelle » seront désormais comptabilisées dans cette section seulement.

## Partie 2 : Demandes fermées pendant la période de référence

### 2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	112	317	192	74	13	7	1	716
Communication partielle	30	382	214	207	61	94	17	1 005
Exception totale	7	2	5	3	3	0	0	20
Exclusion totale	1	2	3	8	4	3	0	21
Aucun document n'existe	20	132	78	8	7	2	0	247
Demande transmise	26	7	4	0	0	0	0	37
Demande abandonnée	126	34	18	14	9	16	9	226
Demande ni confirmée ni infirmée	1	1	2	0	0	0	0	4
Total	323	877	516	314	97	122	27	2 276

### 2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	7	16(2)	201	18a)	2	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	10	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	6	18d)	1	21(1)a)	309
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	1	21(1)b)	299
14	99	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	1	21(1)c)	40
14a)	14	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	1	21(1)d)	10
14b)	4	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	1	22	13
15(1)	20	16.1(1)d)	0	19(1)	501	22.1(1)	13
15(1) – A.I.*	22	16.2(1)	0	20(1)a)	3	23	70
15(1) – Déf.*	22	16.3	0	20(1)b)	119	24(1)	186
15(1) – A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	26	2
16(1)a)(i)	1	16.4(1)b)	0	20(1)c)	96		
16(1)a)(ii)	1	16.5	0	20(1)d)	11		
16(1)a)(iii)	0	17	5				
16(1)b)	14						
16(1)c)	46						
16(1)d)	0						

\* A.I. : Affaires internationales    Déf. : Défense du Canada    A.S. : Activités subversives

## 2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	8	69(1)g) voir a)	30
68b)	0	69(1)a)	12	69(1)g) voir b)	0
68c)	0	69(1)b)	10	69(1)g) voir c)	23
68.1	0	69(1)c)	10	69(1)g) voir d)	2
68.2a)	0	69(1)d)	14	69(1)g) voir e)	5
68.2b)	0	69(1)e)	33	69(1)g) voir f)	22
		69(1)f)	13	69.1(1)	0

## 2.4 Support des documents communiqués

Répartition	Papier	Électronique	Autres formats
Communication totale	654	59	3
Communication partielle	765	226	14
<b>Total</b>	<b>1 419</b>	<b>285</b>	<b>17</b>

## 2.5 Complexité

### 2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition prise à l'égard de la demande	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	241 532	240 600	716
Communication partielle	184 052	166 000	1 005
Exception totale	1 154	0	20
Exclusion totale	536	0	21
Demande abandonnée	11 094	3 489	226
Demande ni confirmée ni infirmée	0	0	4



## 2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition prise à l'égard de la demande	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	661	6 902	40	7 029	1	729	10	28 182	4	197 758
Communication partielle	683	17 735	246	46 447	46	30 366	26	44 070	4	27 382
Exception totale	18	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Exclusion totale	20	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	207	730	14	1 749	3	999	2	11	0	0
Demande ni confirmée ni infirmée	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 593</b>	<b>25 367</b>	<b>302</b>	<b>55 225</b>	<b>51</b>	<b>32 094</b>	<b>38</b>	<b>72 263</b>	<b>8</b>	<b>225 140</b>

## 2.5.3 Autres complexités

Disposition prise à l'égard de la demande	Consultation requise	Estimation des frais	Demande d'avis juridique	Autres	Total
Communication totale	43	0	0	0	43
Communication partielle	227	4	0	0	231
Exception totale	3	0	0	0	3
Exclusion totale	15	0	0	0	15
Demande abandonnée	31	0	0	0	31
Demande ni confirmée ni infirmée	1	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>324</b>

## 2.6 Présomption de refus

### 2.6.1 Motif du non-respect du délai prévu par la loi

Nombre de demandes fermées en retard	Raison principale			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
528	311	42	26	149

## 2.6.2 Nombre de jours en retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
De 1 à 15 jours	73	19	92
De 16 à 30 jours	65	21	86
De 31 à 60 jours	74	32	106
De 61 à 120 jours	65	45	110
De 121 à 180 jours	44	28	72
De 181 à 365 jours	24	26	50
Plus de 365 jours	1	11	12
<b>Total</b>	346	182	528

## 2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
Anglais au français	0	0	0
Français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

## Partie 3 : Prorogations

### 3.1 Motifs des prorogations et disposition prise à l'égard des demandes

Disposition prise à l'égard des demandes nécessitant une prorogation	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	10	0	46	3
Communication partielle	108	33	179	14
Exception totale	0	1	3	2
Exclusion totale	0	8	6	0
Aucun document n'existe	0	1	4	0
Demande abandonnée	14	6	26	3
<b>Total</b>	132	49	264	22

### 3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
De 30 jours ou moins	60	3	39	3
De 31 à 60 jours	36	27	135	9
De 61 à 120 jours	24	19	88	8
De 121 à 180 jours	5	0	2	1
De 181 à 365 jours	7	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	1
<b>Total</b>	132	49	264	22

### Partie 4 : Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	1 887	9 435 \$	387	1 935 \$
Recherche	1	65 \$	0	0 \$
Production	0	0 \$	0	0 \$
Programmation	0	0 \$	0	0 \$
Préparation	0	0 \$	0	0 \$
Support de substitution	0	0 \$	0	0 \$
Reproduction	0	0 \$	1	10 \$
<b>Total</b>	1 888	9 500 \$	388	1 945 \$

### Partie 5 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organismes

#### 5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organismes

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organismes	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période de référence	173	7 233	12	68
En suspens à la fin de la période de référence précédente	2	385	0	0
<b>Total</b>	175	7 618	12	68
Fermées pendant la période de référence	159	5 096	12	68

Reportées à la prochaine période de référence	16	2 522	0	0
---	----	-------	---	---

## 5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	De 1 à 15 jours	De 16 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 120 jours	De 121 à 180 jours	De 181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	25	52	23	2	0	0	0	102
Communication partielle	6	12	18	5	0	0	0	41
Exception totale	0	1	1	0	1	0	0	3
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Consultation d'une autre institution	0	2	2	0	0	0	0	4
Autres	7	2	0	0	0	0	0	9
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>69</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>159</b>

## 5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organismes

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	De 1 à 15 jours	De 16 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 120 jours	De 121 à 180 jours	De 181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	5	2	0	0	0	0	8
Communication partielle	1	1	1	0	0	0	0	3
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Consultation d'une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

## Partie 6 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

### 6.1 Demandes auprès de l'Unité des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
De 1 à 15	13	119	1	236	0	0	0	0	0	0
De 16 à 30	26	238	0	0	0	0	0	0	0	0
De 31 à 60	26	261	1	107	0	0	0	0	0	0
De 61 à 120	4	91	0	0	0	0	0	0	0	0
De 121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 181 à 365	1	0	2	214	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	70	709	4	557	0	0	0	0	0	0

### 6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
De 1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Partie 7 : Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
23	59	37	119

**Partie 8 : Poursuite en justice**

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

**Partie 9 : Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*****9.1 Coûts**

Dépenses		Montant
Salaires		1 315 471 \$
Heures supplémentaires		16 414 \$
Biens et services		421 510 \$
• Marchés de services professionnels	414 562 \$	
• Autres	6 948 \$	
<b>Total</b>		<b>1 753 395 \$</b>

**9.2 Ressources humaines**

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	16,98
Employés à temps partiel et occasionnels	0,68
Personnel régional	0,00
Experts-conseils et personnel d'agence	2,60
Étudiants	0,80
<b>Total</b>	<b>21,06</b>